



Infolettre n° 55

Février 2016

Contact : info@aepl.eu

INVITATION AU COLLOQUE

organisé par la **Direction Générale Justice et Consommateurs de la Commission européenne** conjointement avec l'**Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL)**

« **L'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats-Unis : un Partenariat Transatlantique tout bénéfique pour le Citoyen ?** »

Le 23 mars 2015

Commission Européenne, bâtiment Breydel, Salle Auditorium,
avenue d'Auderghem, 45; 1040 Bruxelles, Belgique

PROGRAMME

- | | |
|---------------|--|
| 9.30 – 10.00 | Inscriptions et café |
| 10.00 – 10.15 | Accueil par Paul Nemitz , directeur chargé des Droits Fondamentaux et Citoyenneté de l'Union, Direction Générale Justice et Consommateurs* et Yvan Biefnot , représentant de l'AEPL

Modérateur: Katharina von Schnurbein . |
| 10.15 – 10.45 | Discours d'ouverture, Ignacio Garcia Bercero , directeur chargé des Etats-Unis et du Canada; Direction Générale du Commerce* |
| 10.45 - 11.15 | Elena Bryan , Senior Negotiator of the U.S. Trade representative's Office* |
| 11.15 – 12.00 | Questions et réponses |
| 12.00 – 13.30 | Déjeuner |
| 13.30 – 15.30 | Table Ronde/Débat

Modérateur: Tony Van der haegen |

Emily O'Reilly, médiatrice européenne*
Représentant de la Commission européenne*
Monique Goyens, présidente européenne du Dialogue Transatlantique des Consommateurs (TACD)
Bernd Lange, député européen, président de la commission du commerce international du Parlement européen*
Patricia Dupouey, AEPL

15.30 – 16.00 Pause café

16.00 – 16.45 Conclusions, **Eric Maertens**, AEPL, et **Katharina von Schnurbein**, Direction Générale Justice et Consommateurs, Commission européenne

* à confirmer

Conditions de participation :

La participation et le repas de midi sont gratuits.

Les inscriptions sont à envoyer exclusivement à Martine Pianet martine.pianet@skynet.be. A la demande des services de sécurité de la Commission européenne, vous êtes priés d'indiquer votre nom, prénom et nationalité.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront strictement enregistrées dans l'ordre de leur arrivée.

Autre demande de la Commission, " *L'organisateur de la réunion est tenu d'informer les participants que l'événement/conférence sera filmé et que des enregistrements audiovisuels de tout ou partie de l'événement pourront être utilisés à des fins de documentation interne, de communication publique ou inclus dans des outils pédagogiques. Leur participation à cet événement/conférence publique comporte l'acceptation d'être filmé et aucun dédommagement ne pourra être demandé pour l'utilisation des images enregistrées*".

En raison de la difficulté à se garer dans les parages, il est conseillé d'utiliser les transports en commun ou un taxi. Vu aussi le nombre de participants, **il est recommandé de se présenter à l'accueil à 9h30 au plus tard.**

Pourquoi un colloque ?

Introduction

L'idée d'un Partenariat entre l'Union européenne et les Etats-Unis est née du constat que les négociations multilatérales à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sont dans l'impasse. La Commission européenne négocie actuellement le projet d'un vaste accord de libre - échange entre l'Europe et les Etats-Unis, suite au mandat que lui a donné le Conseil de l'Union européenne en juin 2013. Le cycle de négociations devrait aboutir fin 2015 ou en 2016 à un traité précisant les règles et le fonctionnement du plus grand espace de libre -échange connu à ce jour, soit une sorte de marché commun de 800 millions de consommateurs.

Actuellement, le commerce entre les deux blocs représente déjà environ 30 % de tous les échanges commerciaux mondiaux et 70% de tous les investissements.

Ce projet de grand marché transatlantique, qu'on le nomme TAFTA (Transatlantic Free Trade Area), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou GMT (Grand Marché Transatlantique), suscite depuis plusieurs mois de nombreuses interrogations, voire de violentes critiques. Celles-ci portent aussi bien sur le manque de transparence du processus de négociation que sur ses conséquences éventuelles pour l'Europe de demain, notamment en matière juridique, sociale, sanitaire ou environnementale. L'objectif officiel du TTIP est de doper le commerce et les investissements transatlantiques afin de promouvoir la croissance et l'emploi des deux côtés de l'Atlantique.

Le TTIP et l'AEPL

Certains pourraient à juste titre se demander pourquoi l'Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL) se mobilise sur un projet d'accord commercial particulièrement technique et complexe? En effet, d'autres défis européens bien plus interpellants pourraient utilement nous concerner : montée des extrémismes et de l'euro-scepticisme, menaces pour la paix aux frontières de l'Union, réchauffement climatique, chômage de masse, flux migratoires, etc.

Nous n'abandonnons pas ces chantiers qui appellent notre vigilance en tant que citoyens impliqués dans la cité et citoyens européens, mais rien de ce qui est européen ne doit nous être étranger, d'autant plus que le projet de Partenariat transatlantique nous interroge sur notre identité européenne. En effet, nos partenaires américains, avec lesquels nous partageons dès à présent un volume d'échanges considérable, ont développé d'autres visions du monde, où d'une façon générale, l'individu et le monde des affaires l'emportent sur une conception européenne davantage soucieuse d'une harmonie sociale et de la puissance publique.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé que nous ne saurions rester à l'écart du débat citoyen qui traverse actuellement l'ensemble des Etats membres au sujet du Partenariat transatlantique. Par conséquent, en vue d'informer et d'y faire participer nos membres, nous avons pris l'initiative de consacrer un colloque à cette thématique, colloque organisé conjointement avec la Commission européenne. C'est une occasion unique de faire entendre notre voix auprès des négociateurs, du Parlement européen et de la Commission, ce qui est d'autant plus important que celle-ci joue un rôle clef dans la négociation du traité transatlantique.

Quels sont les enjeux ?

Les négociations actuellement en cours portent principalement sur 3 axes :

- l'accès aux marchés, entre autres publics (grande demande des entreprises européennes) ;
- la convergence des dispositions réglementaires et l'abaissement des barrières non tarifaires (normes, etc.) ;
- les règles d'application et le règlement des différends.

Comme les droits de douane entre les deux partenaires sont déjà très bas, la négociation va porter essentiellement sur l'abaissement des barrières réglementaires. Par exemple, les réglementations concernant la propriété intellectuelle, la protection des appellations agricoles, l'importation de viandes issues d'animaux traités aux hormones, la désinfection des volailles au chlore, les OGM, etc.

Un partenariat qui va plus loin?

Il est évident que la nature des enjeux va bien au-delà de simples questions de commerce et d'investissement. C'est en cela aussi que nous AEPL sommes interpellés. Ce partenariat a évidemment une portée politique, qui entend rapprocher les deux entités, l'Union européenne et les Etats-Unis, et pousser à la création d'un véritable

bloc occidental capable de tenir la dragée haute aux pays émergents comme les Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). On peut ainsi imaginer à l'avenir des accords internationaux sur les questions climatiques ou énergétiques où l'Europe et les Etats-Unis s'accorderaient sur une position commune. D'une façon générale, il pourrait en découler, demain, un changement des rapports de force et d'alliances géopolitiques dans le monde, qui pourrait favoriser une renaissance économique et politique de l'Europe face aux pays émergents. Selon certains, le Partenariat transatlantique pourrait contribuer à enrayer le déclin de l'Europe et réactiver son dynamisme, tout en restant une "puissance douce". Bref, est en jeu rien de moins que le renouvellement économique international de l'après-guerre pour le monde d'aujourd'hui.

Quid de la transparence?

Les dernières élections européennes ont été, quoi qu'on en pense, un pas vers plus de démocratie et vers une politisation, au sens noble, de l'UE. En effet, pour la première fois, le président de la Commission européenne a été désigné par le Conseil européen et élu par le Parlement européen sur la base du résultat des élections européennes. La gouvernance de l'Union ne peut qu'en être meilleure. Si l'on entend poursuivre dans cette voie démocratique, il est indispensable que les négociations sur le partenariat transatlantique sortent du secret qui les entoure et qu'un certain degré de transparence permette aux citoyens de se former une opinion. Un pas positif a été accompli par la Commission qui a publié le mandat de négociation. Quelques Etats membres s'y étaient opposés. Il convient par ailleurs de souligner que, au jour d'aujourd'hui, les Etats membres n'ont d'aucune manière volé au secours de la Commission qui doit faire face seule à l'avalanche de critiques, alors qu'ils disposent de bien plus de moyens de communication avec leurs citoyens.

Quelques interrogations clefs

Certaines entreprises européennes auront-elles l'occasion de se développer en accédant à des marchés publics américains jusqu'ici très protégés? Les entreprises multinationales pourraient-elles obtenir réparation auprès d'une instance d'arbitrage privée si l'Union ou un Etat européen venait à adopter une loi susceptible de menacer leurs investissements et donc leurs profits potentiels? Mais ne serait-ce pas porter atteinte aux principes mêmes du droit tel que nous le connaissons en Europe? Et les réglementations tant européennes qu'américaines en matière sanitaire, de salubrité alimentaire ou d'environnement seront-elles mises en cause? Va-t-on les harmoniser ou recourir à la reconnaissance mutuelle? Et pour l'Europe, quels intérêts défendre? En effet, l'industrie européenne n'a pas nécessairement les mêmes intérêts que le citoyen ou le consommateur européens.

Sachons qu'une fois négocié, le Partenariat transatlantique devra être approuvé par le Conseil européen (à la majorité qualifiée) et par le Parlement européen, ce dernier n'ayant cependant pas le pouvoir de présenter des amendements. En d'autres termes, le Parlement n'a le choix qu'entre l'adoption et le rejet du texte.

Conclusions

Nous organisons ce colloque car nous estimons que nous devons savoir de quoi il retourne et quels pourraient être ses effets pour nos enfants et petits-enfants. Nous voulons examiner le Partenariat transatlantique sans craintes ou de désinformation mais sur son fond.

Si nous voulons avoir une influence, ce qui est notre ambition, il faut présenter à ce colloque un argumentaire solide et informé. Il ne s'agit en aucun cas d'entrer dans une discussion d'experts en commerce international. Nous entendons fonder notre analyse et nos revendications non pas sur une idéologie ou un rejet de principe, mais sur les valeurs sociétales de l'Europe et sur nos valeurs humanistes. Nous sommes à la fois porteurs de valeurs de tolérance et d'écoute qui nous permettent de relever les aspects positifs existant en toute chose,

mais nous sommes tout aussi capables d'en souligner les dangers. C'est le propre de la pensée libre que de pouvoir échapper aux jugements manichéens.

Le Conseil d'Administration de l'AEPL
